

Collectif mobilité

Compte-rendu de la réunion n°5 du 27 juin 2023

Ordre du jour :

1. Les principes du programme d'aménagement de la route de Chartreuse (entre Grande Rue et Mentonne)
2. La mobilité des aînés dans la ville
3. Divers

1. Les principes d'aménagement de la route de Chartreuse

Présentation de la démarche de projet d'aménagement d'espaces publics métropolitain : un temps long mais nécessaire.

Focus sur les différents enjeux et les propositions – au stade programmatique – de possibilités d'aménagement.

Les membres présents du collectif mobilité font les observations suivantes :

- Important que les vélos qui montent puissent se déporter sur le trottoir s'ils ne sont pas confortables sur la chaussée roulante. Ce ne sera pas le cas à priori des vélos à assistance électrique. Même s'il n'est pas légal de rouler sur un espace réservé aux piétons.
- Est-il possible d'envisager une bande cyclable en place du trottoir à droite sens montant et de mettre les piétons à gauche sens montant ?
- Pour Mentonne le collectif retient la solution 2 dite « intermédiaire » de conservation du feu, pas de plateau, circulation modifiée sur Mentonne avec mise en sens descendant → suppression du mouvement de tourne à droite sens descendant RD512 / suppression du mouvement de tourne à gauche sens montant RD512. Maintien de la circulation piétonne 2 sens et contre-sens cyclable sur Mentonne.
- Le chemin de Galadin qui descend vers Fracy sera sans doute emprunté pour aller vers la future école maternelle sur Brise des Neiges. Bien prendre en compte cette traversée modes doux de la route de Chartreuse.
- Pour le débouché de Pré Fleuri, avec peu de visibilité, est-il envisageable de mettre des feux ?

Ndlr : ces informations ont été données à la Métro pour évaluation au stade du programme. Les réponses déjà apportées par les services métro :

- ➔ *Pas possible de mettre une bande cyclable à droite montant, ce serait dégrader la qualité de circulation des piétons.*
- ➔ *Pour Mentonne, c'est noté. Les élus tronchois souhaitent également consulter officiellement les riverains pour arbitrer entre les 2 derniers scénarii retenus (sans plateau avec maintien des feux mais variante sur les sens de circulation).*
- ➔ *Les autres points seront regardés pendant la phase d'étude par le maître d'œuvre (ARTELIA).*

2. La mobilité des aînés dans la zone urbaine

Le collectif va se pencher sur les déplacements des aînés. Les membres proposent de travailler avec l'association Brise des Neiges et le CCAS. Il s'agirait qu'ils consultent leurs public et membres et qu'ils viennent participer à un temps du collectif pour partager les enjeux identifiés.

Comme objectifs discutés en plus de ceux de la présentation : ombrager les arrêts de TC et travailler sur les assises, regarder les stationnements à proximité des espaces occupés par les associations, notamment sportives à l'attention de ces publics (AGV...). Regarder la question d'accès à des WC.

Le plan canopée : des projets d'aménagement d'espaces publics qui visent notamment la création d'espaces plus frais l'été. À ce stade, deux sites vont être travaillés avec la métropole : la place du Charmeyran (sur ce mandat) et la place de l'Église (depuis la Maison familiale hospitalière jusqu'au bâtiment de l'Arche, sur le prochain mandat).

3. Divers

- Arrêté de création de la Métropole apaisée. La signalétique sur le chemin de la Viotte est en contradiction avec l'arrêté municipal de 2016, instaurant la Métropole apaisée et les voies non circulables à vélo à contre-sens. Voir laquelle des deux règlementations est la plus sécuritaire pour les cycles.

- Proposition par un membre du collectif d'une cartographie de travail partagée, rendant compte des points en questionnement / en amélioration sur la mobilité. Cet outil apparaît très intéressant et n'est pas compliqué à utiliser. Voir comment y donner suite.

- Radars de comptage et de mesure de vitesse : 2 séries de comptage ont été faites. Le premier sur le segment haut de l'Agnelas, le suivant sur la première portion du chemin Eymard Duvernay. La donnée sera présentée lors du prochain collectif.

- infos sur les travaux de reprise du Pont de Savoie pendant l'été et la neutralisation pour un moment de la Chronovélo lors du 2^e basculement :

TRAVAUX DU 12 JUILLET AU 25 AOUT 2023 : Dates prévisionnelles des principales phases :

Neutralisation des voies de gauche = Nuit du 12-13/07 jusqu'au 17/07/23 inclus

1^{er} basculement (circulation côté Belledonne – amont pont / travaux côté Chartreuse – aval pont) nuit du 17-18/07 jusqu'au 2/08 inclus

2^{ème} basculement (circulation côté Chartreuse – amont pont / travaux côté Belledonne – aval pont) nuit du 2-3/08 jusqu'au 21/08 inclus

Neutralisation des voies de gauche = Nuit du 21/08 jusqu'au 24/08 inclus

Retrait des balisages nuit du 24-25 août

6. Pour la suite...

Prochain collectif mobilité le mardi 10 octobre 2023 à 18h en salle de réunion du Pôle technique

Participation d'un membre du collectif au Forum des associations le samedi 9 septembre au gymnase Doyen-Gosse ? Il est prévu par la Mairie un stand de la participation citoyenne, un membre de l'observatoire sera présent. Si vous êtes intéressés, merci d'adresser un mail à : participation@ville-latronche.fr

Merci à tous de votre participation

Collectif mobilité

Compte-rendu de la réunion n°4 du 21 février 2023

Ordre du jour :

1. Retour sur la visite de terrain de décembre pour ceux qui n'ont pu être présents
2. Zones de rencontre (zone 20)
3. Point sur les circulations cycles (Code de la route pour les contre-sens et application à La Tronche)
4. Point sur le schéma directeur IRVE Métro (recharge des véhicules électriques)
5. Divers

1. Retour sur la visite de terrain de décembre 2022

Concernant Chemin Hébert : travail en cours avec le service voirie de la Métro suite à la sollicitation de la ville par rapport aux mutations en cours (terrain famille Hofmann, terrain du conseil départemental, propriété à l'angle Résistants-Maquis), les services de la Métro pourraient proposer d'inverser le sens de circulation. Les élus tronchois s'interrogent et travailleront ce point incluant les besoins de circulation des voiries à proximité (desserte des sites de la villa des Alpes et du Musée Hébert, segment haut de Doyen Gosse). Le collectif sera tenu au courant des avancées sur ce dossier.

Concernant la Route de Chartreuse : travail en cours de la fiche programmatique des aménagements futurs, par le service voirie de la Métro. Principes souhaités par la ville retenus pour le moment :

- Un cheminement piéton sécurisé à droite montant sur tout le linéaire Grande Rue à Rozan.
- 3 plateaux traversant pour marquer un caractère plus urbain du tronçon à partir du chemin de Mentonne jusqu'à la Grande rue. Les élus tronchois défendent ces aménagements malgré la pente, car l'un des seuls qui permet de faire ralentir les véhicules et rendre visibles les traversées piétonnes. Ils seraient situés : traversée vers Mentonne / intersection chemin Coteau / intersection André Didier – Grand Violet.
- Par contre ces aménagements vont générer plus de chenalisation des eaux de ruissellement, qu'il s'agira de gérer correctement.

Le collectif sera tenu au courant du programme une fois validé techniquement et politiquement (avril 2023).

Concernant la Grande Rue secteur Grande Tronche : rappel de la demande de rendre non glissant les marquages de traversée piétonne (vers opticienne). Le projet d'aménagement de ce secteur sera prochainement travaillé par le service voirie de la Métro. Rappel au collectif des enjeux dont celui fort de permettre au piéton de relier aisément les deux côtés de la Grande Rue via à priori un grand plateau traversant. Le collectif sera tenu au courant de la reprise et du contenu du projet.

2. Zones de rencontre (zone 20)

Zones de rencontre : 3 arrêtés de PM ont institué des zones de rencontre sur 3 secteurs en 2019, quelques autres rues disjointes sont également réglementées en zone de rencontre (G. Ferrieux ...) :

Chemin de la Viotte	Chemin Jacquier	Chemin Saint Jean
Chemin de Rozan	Chemin de la Pallud	Chemin de la Basoche
Chemin du Grand Violet	Chemin Jules Rey	Chemin de la Bastille
Chemin Pré Fleuri	Chemin de l'Église	
Chemin Fracy	Rue Sylvian Cottin	
Chemin du Petit Violet	Chemin du Clos	
	Chemin de la Concorde	

Le collectif souligne l'intérêt de donner aux secteurs ciblés le sentiment d'un « centre apaisé », cela passe par :

- du marquage spécifique en complément des motifs marqués au sol par la métro en entrée de zone : grand piéton / moyen vélo / petit véhicule.
- une jonction quand c'est possible des rues en zone de rencontre : à regarder plus précisément et notamment via l'aménagement de la Grande Tronche pour lier le chemin de la Viotte et le chemin de l'Église par exemple.
- Peut-être de l'affichage plus clair (site internet / sur place) des secteurs identifiés via une cartographie claire.

Le collectif discute sur différentes voies qui pourraient faire l'objet d'un tel classement : Chemin Hébert / Chemin du Charmeyran / Portion de Grande Tronche. Ce sujet est à approfondir (travail sur plan ou sur terrain). L'objectif pourrait être de relier les axes en zone 20 pour créer une trame de voies apaisées.

Rappel pour le chemin Duhamel du problème de débouché du parking de la Fac sur le chemin dangereux pour les vélos. Voir la possibilité de marquer un double sens vélo sur la piste le long des immeubles ?

Joint à ce compte-rendu la fiche CEREMA sur les zones de rencontre de 2017.

3. Circulation des cycles à La Tronche

Un avant-projet d'aménagement d'une piste bi-directionnelle cycles + bande piétonne, du bas du Quai Ferrini jusqu'au rond-point Décathlon, est en travail par le service voirie de la Métro. L'objectif de cet aménagement est d'offrir un espace dédié aux mobilités actives, en dehors de la chaussée. C'est un axe identifié comme important au schéma directeur cycles Métro. Ce secteur est toutefois très roulant et les vélos ont aujourd'hui du mal à se sentir en sécurité sur la route. Ils empruntent d'ailleurs parfois les trottoirs le long des habitations sur le bd de la Chantourne, rendant les sorties de ces dernières difficiles et ils sont en conflits avec les piétons. La circulation sur le giratoire est également revue pour externaliser de l'anneau les modes actifs afin de les sécuriser, toutefois la partie Sud du giratoire ne pourra être traitée en même temps pour des questions de non-maîtrise du foncier.

Le foncier du CHUGA concerné a déjà fait l'objet d'un accord entre le CHU et la Métro. L'étude devrait se finir courant du 1^{er} semestre 2023, les travaux commenceraient été 2024, après passation d'un marché de travaux (plus d'1M€ de travaux, incluant la reprise du revêtement de la chaussée). Les techniciens du CHU sont impliqués depuis le départ sur ce projet, venant impacter des entrées / sorties de l'équipement de santé sur le domaine public. Le collectif mobilité sera tenu au courant de l'avancée de ce dossier.

4. Schéma directeur des bornes électriques publiques de recharge

Rapide présentation de l'obligation de la Métropole d'organiser la recharge de véhicules électrique en transit sur son territoire ou de personnes ne disposant pas chez eux d'espace pour installer une borne (copropriété verticale ancienne par exemple).

A La Tronche, il existe déjà 10 points de charge (donc 10 véhicules qui peuvent se brancher en simultanément). La Métro, via une analyse poussée des besoins par son maître d'œuvre : proposition d'en rajouter une dizaine, la ville a fait

un premier retour en janvier 2023 sur les positions proposées (certaines sur voirie privée ont été signalées). Le collectif sera tenu au courant de la suite de l'élaboration de ce schéma directeur.

5. Divers

5.1 **Un collectif mobilité s'est constitué sur Corenc** il y a quelques mois. La ville de La Tronche avait pris contact avec la personne à l'origine du collectif. Voici les propos échangés par mail expliquant l'objet du collectif (9/01/2023) :

Merci d'avoir pris le temps de prendre contact avec nous. Notre collectif est une initiative citoyenne apolitique lancée par des habitants de Corenc. Nous pensons que les voiries de Corenc souffrent d'un manque d'aménagements qu'il convient de revoir avec une vision globale intercommunale. En effet, trois communes de Corenc, La Tronche et Meylan sont très connectées. Les flux de déplacements ne connaissent pas de limites communales. Les axes Grande Rue et Eygala ainsi que l'avenue du Grésivaudan sont des zones de tensions communes pour lesquelles nous estimons qu'il est temps de trouver des solutions. Nous avons remarqué que la ville de La Tronche a pris conscience de la nécessité d'harmoniser les voiries pour apaiser et laisser davantage de place aux mobilités douces. Nous serions ravis de vous rencontrer.

Une rencontre a été faite dans la semaine qui a suivi. Le collectif a commencé à travailler des plans d'aménagement qu'il souhaiterait discuter avec les instances décisionnelles. Il serait intéressant d'organiser une rencontre commune entre nos deux collectifs.

5.2 Dans cette idée, proposition au collectif mobilité tronchois **d'inviter des intervenants extérieurs** pour aborder des questions diverses. Le CCAS de la ville par exemple nous a saisi sur les questions de mobilité des anciens. Le collectif est tout à fait d'accord avec ce principe.

5.3 La ville est en train d'acquérir un **appareil de comptage des véhicules** qui pourra être un très bon outil de constat des usages / des vitesses sur différents axes de la commune. Placé discrètement sur un poteau, en hauteur, il permet de compter dans les deux sens d'une voie et de dissocier les vélos / les véhicules légers et les poids lourds.

5.4 Possibilité de continuité des pistes cyclables dans l'hôpital ? C'est un sujet qui est en cours de discussion avec les Services techniques du CHUGA. Le travail sur le bld de la Chantourne va également changer les pratiques.

6. Pour la suite...

Prochain collectif mobilité courant du mois d'avril 2023 – date à préciser

Sujets à aborder : la mobilité des aînés, y compris l'été (voir s'il est possible de convier des membres du CCAS).

Merci à tous de votre participation